

Dispositif « aides aux festivals littéraires »

au titre de l'économie du livre

DRAC OCCITANIE

Objectifs, critères, pièces demandées

Ses grands objectifs	1
Rappel des grands objectifs du ministère	1
Le soutien de l'Etat à la vie littéraire dans son ensemble poursuit les objectifs suivants :	1
Les objectifs et critères du dispositif « festivals émergents »	2

Ses grands objectifs

Rappel des grands objectifs du ministère

Le décret n° 2017-1077 du 24 mai 2017 relatif aux attributions du ministre de la culture indique que le ministre de la culture a pour mission de rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité et d'abord de la France.

A ce titre, il [...] favorise la création des œuvres de l'art et de l'esprit, développe les liens entre les politiques culturelles de l'Etat et celles des collectivités territoriales et participe à ce titre à la définition et à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine de la décentralisation.

Il veille au développement des industries culturelles et créatives. [...] Il définit et met en œuvre, conjointement avec les autres ministres intéressés, les actions de l'Etat destinées à assurer le rayonnement dans le monde de la langue, de la culture et de la création artistique françaises.

Le soutien de l'Etat à la vie littéraire dans son ensemble poursuit les objectifs suivants :

- Favoriser la diversité et le dynamisme de la création littéraire, et tout particulièrement l'émergence des voix nouvelles.
- Rapprocher la création et les créateurs des territoires et du public.
- Faire circuler les œuvres et les idées. Faire connaître et valoriser la littérature contemporaine.

Les objectifs et critères du dispositif « festivals émergeants »

- Définition

Une manifestation littéraire est un événement artistique et culturel limité dans le temps, lié à un territoire et une temporalité, qui participe à la diffusion du livre, caractérisé par une publicité pour un public le plus large possible non connu a priori, et qui favorise la rencontre des publics sur un territoire avec les auteurs, les autrices et les œuvres, en associant différents partenaires. Parmi les principales manifestations littéraires, deux grandes catégories existent :

- **Les festivals littéraires (BOP334)**, manifestations dont l'ensemble des auteurs sont rémunérés pour des activités de rencontre ou de médiation et qui présentent les trois caractéristiques principales suivantes :

- Une programmation de rencontres collectives d'auteurs organisée le plus souvent autour d'une thématique.
- Des actions de médiation (échanges et pratique) préparées en amont et faisant l'objet de partenariats avec d'autres acteurs du territoire.
- La présence régulière d'un point de vente de livres.

- **Les foires et salons (inéligibles)**, manifestations dont l'activité principale est la vente de livres, et dont la majorité des auteurs présents ne sont pas rémunérés pour des actions de médiation ou de rencontre.

- Objectifs

- Favoriser la présence des auteurs et autrices du livre dans les territoires au bénéfice du public.
- Stimuler l'économie du livre en préservant la diversité de la création éditoriale.
- Animer et valoriser des territoires dans une logique d'équité territoriale.
- Encourager la solidarité entre les maillons de la chaîne du livre.
- Accélérer la transition écologique des manifestations littéraires.

- Cadrage de l'aide

- Le soutien des services déconcentrés de l'État aux manifestations littéraires prend la forme d'une **aide ponctuelle** à la réalisation de la manifestation **sur projet**.
- Des aides exceptionnelles dites « transversales » peuvent être accordées pour financer des démarches d'investissement dans les domaines de la **transition écologique, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la lutte contre les VHSS, et de la transition numérique**.
- Sont éligibles l'ensemble des dépenses générées par l'organisation de l'événement. **Le financement de l'Etat ne doit pas dépasser 25% du coût de l'évènement.**
- **Aide ponctuelle à la structuration d'un festival à faible rayonnement (infra-régional), non aidé par le CNL, réalisé par un nouvel opérateur.**
- Soutien le festival lui-même, sur les jours d'ouverture au public.
- Inclut : le financement du matériel, l'organisation de l'événement, la rémunération des auteurs
- Exclut : les actions à l'année, en amont ou en aval des jours de festival. Ces dernières, quand elles relèvent du développement de la lecture et ne sont pas portées par des médiathèques, peuvent faire l'objet d'une aide au titre de l'action culturelle (BOP 361, développement de la lecture).

- Critères d'éligibilité

- Sont éligibles aux aides de l'Etat les projets portés par une structure publique ou privée qui propose des actions de médiation autour du livre et de la lecture, en amont, au cours, ou en aval de la manifestation.
- **Les manifestations littéraires qui bénéficient du soutien du Centre national du livre (CNL) au titre des aides accordées par la commission " Vie littéraire " ne sont pas éligibles.**
- Seuls les projets **soutenus par une collectivité** (soutien financier ou en nature) sont éligibles.
- Sont éligibles seulement les projets pour lesquels l'ensemble des auteurs invités par la manifestation participent à une activité culturelle et sont **rémunérés** à ce titre.

- Les projets soutenus doivent obligatoirement **rémunérer** les auteurs aux niveaux conformes aux usages de la profession.
 - Les projets soutenus doivent nécessairement proposer **un point de vente de livres**.
- **Critères d'examen**
- Le soutien de l'État s'adresse aux projets dirigés vers le **public le plus large possible**. Une attention particulière sera portée aux projets en direction des publics définis comme **prioritaires**.
 - Une attention particulière sera également portée lors de l'examen des projets au choix des auteurs invités, et notamment à l'**équilibre entre les auteurs expérimentés et les nouveaux auteurs**, à l'équilibre entre les hommes et les femmes, ainsi qu'à la diversité des maisons d'édition les publiant.
 - Feront l'objet d'une attention particulière les projets engagés dans une démarche **d'éco-responsabilité et de transition écologique**, en prenant notamment en compte :
 - la venue des auteurs sur le territoire pour des actions multiples plutôt que pour des interventions uniques ;
 - **l'adhésion de l'organisateur de la manifestation à la charte de développement durable pour les festivals**.
- **Liste des pièces demandées**
1. **Descriptif des animations** qui font l'objet de la demande : thème, contenu, nom des intervenants, publics concernés, détail du calendrier par jour
 2. Sur la base de la grille tarifaire de la [Charte des auteurs](#), **attestation de rémunération** des auteurs signée
 3. **Liste des auteurs français et étrangers rémunérés** (précisant les publications précédentes et leurs éditeurs, ainsi que les types d'intervention rémunérées)
 4. **Liste des différents partenaires et libraires** impliqués
 5. [Charte de développement durable des festivals signée](#), ou à défaut, description des actions mise en œuvre
 6. **Budget analytique prévisionnel détaillé de la manifestation**, mentionnant le montant de la rémunération des auteurs invités, les partenaires financiers et les subventions sollicitées (les dépenses et les recettes doivent être en équilibre) identifié, daté et signé
 7. **Compte rendu de la précédente édition** incluant des données chiffrées de fréquentation et trois articles de presse significatifs
 8. **Budget réalisé de la précédente édition**, identifié, daté et signé, précisant le montant global de la rémunération des auteurs invités
- **A noter** : [Occitanie Livre et lecture](#) et le [CNL](#) accompagnent ou financent selon des critères et des modalités complémentaires, que nous vous recommandons de consulter sur leur site.